

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION
DE DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Articles L. 3321-1, L. 3334-1 à L. 3334-2 et L. 3335-4 du code de la santé publique
Toute demande doit être adressée à l'attention de Monsieur le Maire, au plus tard 15 jours
avant la date de la manifestation par mail à police@mairie-linxe.fr

Le déclarant se verra, quelques jours avant la manifestation, notifier par retour de mail
l'arrêté d'autorisation temporaire de débit de boissons 3ème catégorie.

DEMANDE

Je soussigné(e)

Madame/Monsieur.....

Agissant au nom de l'association :

En qualité de (Président, Trésorier, Secrétaire...) :

Téléphone (obligatoire):

Email (obligatoire) :

Sollicite l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire du 3ème* groupe à l'occasion de :

Intitulé de la manifestation concernée :

.....

Date(s) de la manifestation : / /

Horaires d'ouverture et de fermeture de la buvette :

Lieu d'établissement de la buvette :

Date :

Signature :

** Vins, bières, cidres, poirés, hydromels, vins doux naturels, les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1, 2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.*